



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 23 mars 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué dix-neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	16
Présents :	Roger MARTINACHE, Bernard GLEIZE, François HILLION, Denise BERNAD GARCIA, Claude BOUSQUET, Huguette DEFOREIT, Pascal NAWROCKI, Katia EMIG, Josette HUARD, Taouès COLL, Nathalie BENOIST, Bernard CELLIER, Jean-Luc LANDO et Karl CROCHART					
Représentés :	Isabelle GLASSET représentée par Jean-Luc LANDO et Jean-Laurent PANCIATICI représenté par Bernard GLEIZE					
Absents :	Michel MAHIEU, Michel ASTRUC et Cheikh FALL					
Secrétaire :	Jean-Luc LANDO					

¼ du citoyen

Une vauhallanaise s'est présentée pendant le quart d'heure du citoyen.

Des questions sont posées sur les aires de jeux en bas de la Maison des arts.

Question : Il est demandé pourquoi un jeu a été enlevé.

Réponse : Suite au passage annuel de la société chargée de la vérification et de la maintenance des aires de jeux, la commune a fait procéder à son enlèvement pour des raisons de sécurité.

Il est également demandé à la commune si elle comptait remplacer le sol souple du toboggan. En raison du coût élevé de remplacement d'un sol souple (environ 12 000 euros), la commune a demandé un devis pour la réalisation d'une rustine. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

Une question est posée quant à l'âge des jeux et à leur sécurité pour les enfants. La plupart des jeux ont une dizaine d'année, ce qui n'est pas excessif, la durée de vie des jeux oscillant entre 10 et 20 ans.

Les aires de jeux font l'objet d'un contrôle quatre fois par an par une société spécialisée qui vérifie les visseries, les ressort, assises etc..

Il est demandé si la mairie comptait refaire les marches en bois du plateau d'évolution.

Des questions ont également été posées quant aux seuils du quotient familial. Le conseil municipal répond qu'il est difficile de déterminer des seuils qui fait l'objet d'une mécanique complexe. Il n'est pas envisageable de modifier les seuils pour le mois de juin, toutefois le conseil municipal s'engage à réfléchir pour réaliser un bilan du dispositif actuel et des améliorations qui pourraient y être apportées.

A 10h45, s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur Roger MARTINACHE, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2013.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur Jean-Luc LANDO est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 février 2013.

Adoption à l'unanimité.

Finances

Délibération n°08/2013 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 du budget de la Commune de Vauhallan

A l'issue du rapport de Monsieur Gleize, Maire-adjoint aux Finances, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal de Vauhallan, la présidence de la séance étant confiée à Madame Deforeit, à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2012 et donne quitus à Madame le Trésorier de BIEVRES pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget communal 2012 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2012 : 473 423,21 €
- Excédent d'investissement 2012 : 13 530,88 €
- Excédent Total : 486 954,09 €

Délibération n°09/2013 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2012 du budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2012 et donne quitus à Madame le Trésorier de BIEVRES pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget Assainissement 2012 qui s'établit comme suit :

- Excédent d'exploitation 2012 : 35 655,93 €
- Déficit d'investissement 2012 : - 37 363,52 €
- Déficit Total : - 1 708,59 €

A l'issue du vote, Monsieur Martinache regagne la salle du Conseil Municipal et reprend à l'unanimité la présidence de la séance.

Délibération n°10/2013 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012 du budget de la Commune de Vauhallan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

1068 Excédent de Fonctionnement : 473 423,21 €
001 Excédent d'investissement reporté : 13 530,88 €

Délibération n°11/2013 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012 du budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

1068 Excédent de Fonctionnement : 35 655,93 €

001 Déficit d'investissement reporté : - 37 363,52 €

Délibération n°12/2013 : Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer, comme suit, les taux des trois taxes, pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : **16,05 %**

Taxe sur le Foncier Bât : **15,83 %**

Taxe sur le Foncier Non Bât : **70,04 %**

Et **précise** que ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents EPCI dont elle est membre.

Délibération n°13/2013 : Adoption du Budget Primitif 2013 de la Commune de Vauhalla

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 093 905,00 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 065 250,00 euros.

Délibération n°14/2013 : Adoption du Budget Assainissement 2013 de la Commune de Vauhalla

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 250 000,00 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 243 655,93 euros.

Délibération n°15/2013 : Subventions communales aux associations pour l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, **octroie** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2013
Amicale du personnel	2 500,00 €
ARAC	100,00 €
CALE	7 000,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Entente Igny-Vauhalla	130,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	150,00 €
Football Club de Vauhalla	1 400,00 €
LCV	24 360,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	120,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 e
Association France Parkinson	150,00 €
Atelier Bambou	150,00 e
Vauhalla Karaté Wado Ryu	250,00 €
TOTAL	42 010,00 €

Monsieur Jean-Luc LANDO s'abstient de prendre part au vote de la délibération n° 15/2013. Compte tenu du pouvoir établi par Madame Isabelle GLASSET au profit de Monsieur Jean-Luc LANDO pour la représenter lors de la séance de ce conseil municipal, Madame GLASSET s'abstient également de prendre part au vote de ladite délibération.

Subvention des investissements

Délibération n°16/2013 : Demande de subvention au titre des fonds parlementaires – Sénat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** de Monsieur Vincent DELAHAYE, sénateur de l'Essonne, une subvention au titre des fonds parlementaires pour le remplacement des gardes corps autour de la place du général Leclerc, **adopte** le plan de financement et **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°17/2013 : Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention conjointe auprès du Conseil Général de l'Essonne et de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, **adopte** le plan de financement joint en annexe de la présente délibération et **autorise** Monsieur Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°18/2013 : Approbation du diagnostic territorial partagé avec le Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **affirme** sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département de l'Essonne, **approuve** le diagnostic territorial partagé et **s'engage** à désigner un référent « Appel des 100 » et un référent « Développement Durable ».

Le conseil municipal **autorise** également Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la Déclaration d'engagements partagés pour une Essonne Durable et Solidaire, à signer le règlement départemental des subventions et à poursuivre la procédure de demande de contractualisation et signer les documents y afférant.

Délibération n°19/2013 : Expérimentation de l'entretien professionnel annuel

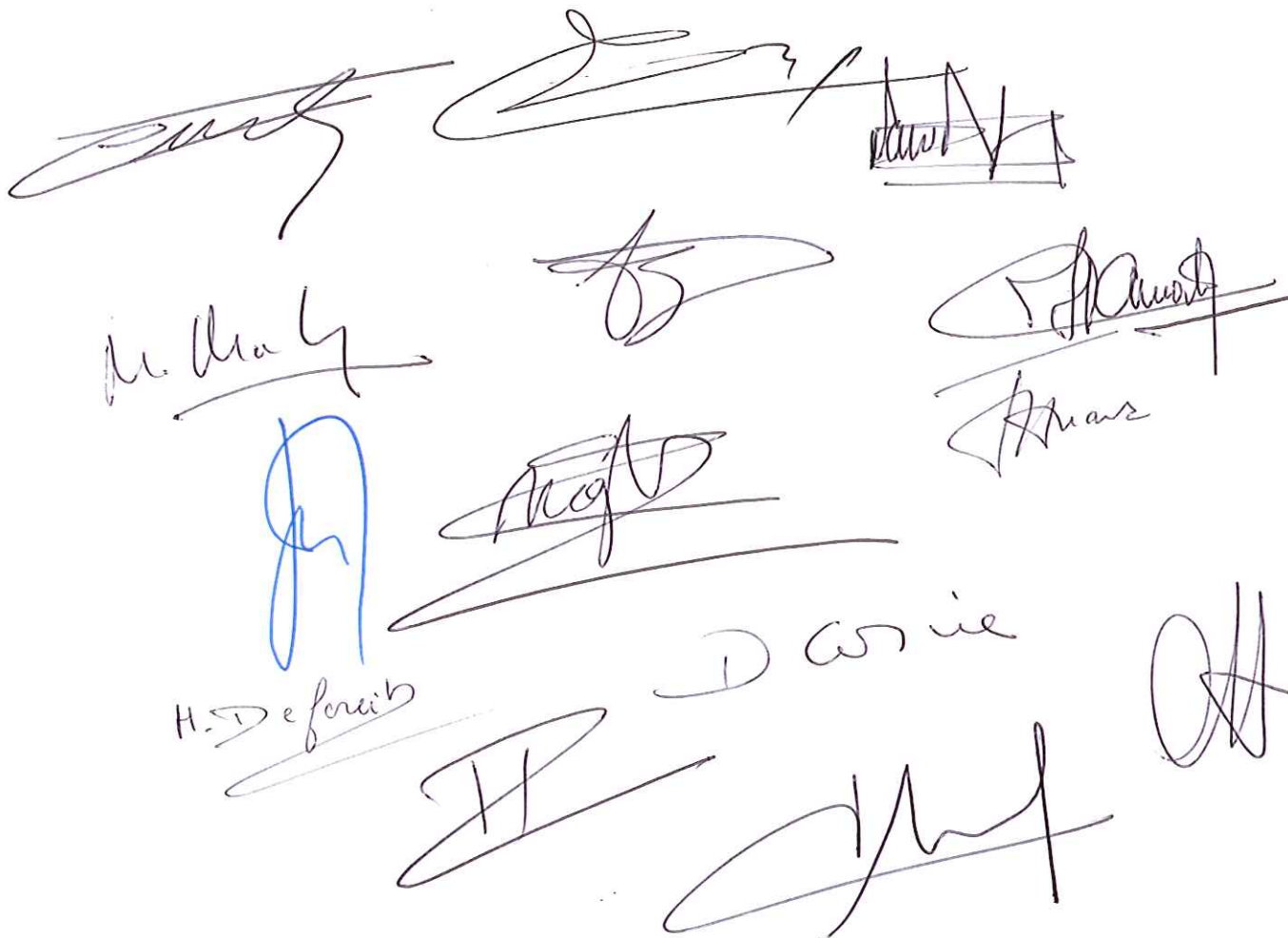
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre de l'année 2012, pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité et pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'un an minimum renouvelé au moins une fois et **fixe** les critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

Délibération n°20/2013 : Demande de dérogation pour reporter la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Considérant les incertitudes liées aux règles d'organisation des 3 heures d'accueil nouvellement mises à la charge de la commune de Vauhallan par la réforme des rythmes scolaires, le coût supplémentaire engendré par cette réforme dans un contexte difficile et un budget contraint ;

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet consensuel et les recrutements prévisibles et les changements d'organisation des services municipaux nécessitant consultations et discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** Monsieur le recteur académique pour reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de la commune de Vauhallan à la rentrée 2014-2015.

Clôture de la séance : 11h40



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. One signature in the lower-left quadrant is written in blue ink. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are accompanied by printed names or initials written below them.

Printed names and initials visible below the signatures:

- Below the signature in the middle-left: *M. Maury*
- Below the signature in the bottom-left: *H. D. e feruib*
- Below the signature in the middle-right: *Amars*
- Below the signature in the bottom-middle: *Darrie*